

DÉPARTEMENT  
des  
HAUTES ALPES

-----  
ARRONDISSEMENT de  
BRIANCON

-----  
CANTON DE  
BRIANCON 1

COMMUNE  
DE  
**VILLAR  
D'ARENE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt deux et le 27 octobre 2022 à 18h30**

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 octobre 2022

**Présents :** Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, David AMIEUX, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, Sylvain PROTIERE, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER

**Pouvoir de :** Valérie LANDRY BUCH à Béatrice ALBERT

**Absents :** David LE GUEN

**Secrétaire de séance :** Sylvain PROTIERE

Nombre de conseillers :

**En exercice : 11**  
**Présents : 10**  
**Votants : 10**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis quelques années les contraintes liées à la législation du travail entraînent pour la commune une charge importante pour maintenir une ouverture au public nécessaire au bon fonctionnement du camping municipal.

Il conviendrait de changer le mode de gestion du dit camping sous une forme permettant de garder le contrôle des tarifs pratiqués et de la politique municipale de commercialisation.

Il propose donc au Conseil municipal de mettre en place une Délégation de service public pour le fonctionnement du camping municipal d'Arsine.

Il présente la proposition d'honoraires pour assurer l'intégralité de la mise en œuvre de cette DSP, de maître ROUANET, qui s'élève à un montant de 3500€ HT.

### OBJET

**DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC  
DU CAMPING  
MUNICIPAL**

60/2022

Cette prestation comprendra :

- La rédaction du cahier des charges de la consultation ;
- La rédaction des publicités ;
- Le suivi de la procédure ;
- La rédaction du contrat de concession ;
- Le conseil et l'assistance au choix du prestataire ;
- Les frais liés aux éventuels déplacements sur site ;
- Etc...

Ne sera pas compris dans ce montant les frais liés à la publicité des annonces dans un journal d'annonce légale et dans une revue spécialisée lié à ce secteur d'activité.

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le

ID : 005-210501813-20221027-D602022-DE

Le conseil, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention accepte :

- de mettre en place la délégation de service public pour le fonctionnement du camping municipal d'Arsine ;
- la proposition d'honoraires de maître ROUANET, d'un montant de 3500€HT.

Autorise le maire à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS



Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le

ID : 005-210501813-20221027-D602022-DE